

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 18**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

---

**OBJET**

Aix-Marseille-Université IMéRA

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
1.22.57**

## PRESENTATION

La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 a permis à la communauté scientifique de créer des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) pour conduire des projets d'excellence scientifique. Suite à l'appel à projets du 22 mai 2006, le gouvernement a sélectionné le Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA) parmi les treize projets de RTRA qui ont été constitués sous forme de fondation de coopération scientifique. L'Université d'Aix-Marseille est l'un des cinq membres fondateurs du RFIEA. Le RFIEA a pour mission principale, le soutien au développement de quatre Instituts d'Etudes Avancées, dont l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (IMéRA) situé à Marseille.

L'IMéRA met en œuvre une politique scientifique et de fonctionnement en accord avec la Charte des Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA, approuvée par le Conseil d'Administration « réseau français des instituts d'études avancées » du 5 mars 2012. Les orientations annuelles et le rapport annuel d'activités de l'IMéRA sont validés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

En anticipation de la création de d'Aix-Marseille Université, l'IMéRA a été créé en 2007 par les trois Universités d'Aix-Marseille et le CNRS avec une structure de préfiguration. Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'IMéRA est devenue une fondation de coopération scientifique de l'Université d'Aix-Marseille, soumise aux dispositions de l'article L719-12 du Code de l'éducation. Au moment de sa création, ses membres fondateurs, publics et privés, sont l'Université d'Aix-Marseille, le CNRS, l'Inserm, l'EHESS et NCC Partners. Cette fondation universitaire a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches interdisciplinaires de recherche, et de préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire d'Aix-Marseille Université.

L'IMéRA accueille des chercheurs étrangers de rang mondial en résidence pour des périodes de 5 ou 10 mois, ainsi que quelques équipes multidisciplinaires porteuses d'un projet collectif pour des séjours de courte durée. Les recherches accueillies à l'IMéRA développent les interactions entre sciences humaines et sociales (SHS), et sciences exactes, expérimentales et de la santé, ainsi que les relations entre arts et sciences. Elles explorent et développent les espaces qui peuvent s'ouvrir entre disciplines et les nouveaux objets qui peuvent s'y constituer. L'IMéRA vise à contribuer à l'émergence et au développement de démarches interdisciplinaires, et à la préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire d'Aix-Marseille Université. Il incite ses résidents à développer des interactions avec les équipes et laboratoires de l'Université d'Aix-Marseille, dans le but de faire bénéficier à la communauté des chercheurs locaux, des stratégies d'innovation qu'ils ont pu développer à l'interface de différentes disciplines. L'IMéRA est aussi soucieux d'accueillir des projets qui pourraient porter sur des territoires méditerranéens ou être soumis par des chercheurs de Méditerranée.

La mission de la fondation IMéRA est de gérer les fonds alloués au titre du programme scientifique de l'IMéRA afin :

- de financer des résidences de scientifiques de toutes disciplines et d'artistes et accompagner ces résidences avec une programmation génératrice de création de projets de recherche émergents, interdisciplinaires et innovants de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif,
- d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial à Aix-Marseille Université,
- de participer en accord avec les formations à des incitations des étudiants et doctorants de haut niveau à prendre connaissance de ces ouvertures interdisciplinaires,
- d'aider ces étudiants de haut niveau, ces doctorants et post-doctorants à bénéficier de diplômes internationaux labellisés et de bourses doctorales et postdoctorales internationales,
- d'accroître les partenariats des chercheurs avec le monde social, économique et culturel,
- de développer l'attractivité d'Aix-Marseille Université à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne,
- d'expérimenter les interactions interdisciplinaires pour identifier les processus transdisciplinaires les plus féconds.

### Description de la demande

L'Université d'Aix-Marseille par le biais de l'IMéRA, s'est engagée à développer le programme de recherche « *L'Exploratoire Méditerranéen de l'Interdisciplinarité* ». Celui – ci repose sur la sélection sur la base d'appel à projets, de chercheurs internationaux juniors et seniors développant un projet de recherche innovant de haut niveau. Cette aide est destinée à financer les travaux des chercheurs pour une période de 3 ans maximum.

Dans le cadre du programme « Exploratoire méditerranéen de l'interdisciplinarité », l'IMéRA présente trois projets. Au titre de l'année 2016, l'IMéRA propose de soutenir les programmes de recherche suivants :

1. *“Affirmative Action and the End of Empires: “Integration” in France (1955-1962)”*  
**Todd Shepard**, Chercheur senior américain, historien, professeur à la Johns Hopkins University

Collaborations locales : IREMAM, TELEMME, EHESS/Centre Norbert Elias, MuCEM, Fondation Camargo.

2. *“Etude des lieux et des discours sur l’émergence d’une théorisation de l’administration politique en France (XVIe – début XVIIe s)”*.

**Nadine Kuperty-Tsur**, Chercheur senior américaine, Culture française de la Renaissance, Professeur à l’université de Tel-Aviv.

Collaborations locales : le Centre interdisciplinaire d’étude des littératures d’Aix-Marseille (CIELAM), le Centre d’études et de recherche d’histoire et d’histoire des idées et des institutions politiques (CERHIP).

3. *“Neural trauma and innate immunity: cross-examination of shared signaling pathways”*.

**Yishi Jin**, Chercheur senior américaine, Neurobiologiste, Professeur à l’Université de Californie à San Diego.

*Collaboration locale* : le Centre d’Immunologie de Marseille Luminy (CIML).

#### Montant de l’aide

Comme chaque année depuis 2011, le montant sollicité est de 50 000 €. Montant proposé 40 000 € (-20%).

#### Intérêts du programme

L’IMÉRA est un centre de recherche et d’innovation qui entend contribuer au rayonnement scientifique international du pôle de recherche et d’enseignement supérieur en Lettres et Sciences Humaines et Sociales d’Aix-Marseille.

Dans le cadre du CPER, l’Etat et les Collectivités Territoriales soutiennent la création et l’aménagement des bâtiments de l’IMÉRA sur le site de l’Observatoire à Longchamp. Le réaménagement du site permet d’accueillir de nombreux chercheurs en résidence. Le Conseil Départemental ne participe pas financièrement à l’opération de construction, mais il a toujours manifesté son intérêt au projet par le soutien des travaux de recherche développés par l’IMÉRA, qui s’inscrivent complètement dans le champ des orientations de sa politique de soutien à l’enseignement supérieur et à la recherche.

Par ailleurs, en soutenant les projets de recherche développés par l’IMÉRA, le Conseil Départemental contribue à diminuer le déséquilibre constaté pour les aides au développement de la recherche en sciences humaines et sociales, qui souffrent de la faiblesse des aides publiques en comparaison de celles apportées aux sciences dures.

## PROPOSITION

Sur avis de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous propose de donner suite à la demande d'Aix-Marseille Université en participant au programme de recherche innovante « *L'Exploratoire Méditerranéen de l'Interdisciplinarité* » sur la base de l'appel à projets 2016/2017 développé par l'IMéRA.

En cas de décision favorable de votre part, il conviendra :

Dans le cadre du programme de recherche « *L'Exploratoire Méditerranéen de l'Interdisciplinarité* », développé par l'IMéRA

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte de l'IMéRA,
- d'approuver et d'autoriser la signature de la convention spécifique jointe au rapport.

## INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante, soit 40 000 € sera financée comme suit :

Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
10412	A créer	AMU - IMéRA	40 000 €	65/23/65738

Au bénéfice de cette proposition, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## FICHE TECHNIQUE

<b>ORGANISME DEMANDEUR</b>	Aix-Marseille Université Jardin du Pharo 58 boulevard Charles LIVON 13284 Marseille cedex 07
<b>POUR LE COMPTE DE</b>	IMéRA 2 place Leverrier 13004 Marseille
<b>MONTANT SOLLICITE</b>	50 000 € montant proposé 40 000 € (-20%)
<b>MESURE</b>	Enseignement Supérieur - Fonctionnement
<b>RESUME</b>	Programme « Exploratoire méditerranéen de l'Interdisciplinarité » Soutien au développement des projets de recherche de 3 résidents

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Détail	Montant (€)	Origine	Montant (€)
Salaires et indemnités des résidents	58 000	Conseil Départemental	40 000
Hébergement des résidents	15 000		
Frais de transport des résidents	5 000	Aix-Marseille Université	60 000
Déjeuner des résidents	3 000		
Ateliers et séminaires des résidents	9 000		
Salaires des référents des résidents et personnels IMéRA affectés	10 000		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>

PROPOSITION DE SUBVENTION: 40 000 € (- 20% par rapport à 2015 Taux 40%)



## PROGRAMME

« *Exploratoire Méditerranéen de l'Interdisciplinarité* »

### CONVENTION

ENTRE LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

ET L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

#### Préambule

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône accorde des financements sous forme d'aide à l'équipement et au fonctionnement à des universités et des établissements d'enseignement supérieur publics.

#### Ceci rappelle,

Entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, autorisée par délibération n° de la Commission Permanente en date du 09 Septembre 2016, ci-après dénommé Le Département,

d'une part,

et

Aix-Marseille Université, située Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles LIVON, 13284 Marseille cedex 7, ci-après désignée l'Université.

d'autre part,

## Il a été convenu ce qui suit

### Article 1 : Objet

L'Université et l'IMÉRA s'engagent à développer le programme de recherche innovant de haut niveau « *Exploratoire Méditerranéen de l'Interdisciplinarité* ». Celui-ci repose sur la sélection de chercheurs internationaux juniors et seniors sur la base d'un appel à projets lancé annuellement.

Au titre de l'année 2016, l'IMÉRA propose de soutenir les programmes de recherche suivants :

1. *"Affirmative Action and the End of Empires: "Integration" in France (1955-1962)"*

**Todd Shepard**, Chercheur senior américain, historien, professeur à la Johns Hopkins University

2. *"Etude des lieux et des discours sur l'émergence d'une théorisation de l'administration politique en France (XVIe – début XVIIe s) "*.

**Nadine Kuperty-Tsur**, Chercheur senior américaine, Culture française de la Renaissance, Professeur à l'université de Tel-Aviv.

3. *"Neural trauma and innate immunity: cross-examination of shared signaling pathways"*.

**Yishi Jin**, Chercheur senior américaine, Neurobiologiste, Professeur à l'Université de Californie à San Diego.

### Article 2: Montant et Durée

Le Département a décidé d'allouer une aide de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour une durée de 3 ans maximum.

Ce soutien est destiné à participer au bon déroulement de ce programme de recherche, hors frais de personnel statutaire.

### Article 3 : Versement

La subvention est versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la convention par les deux parties,
- 50% à la remise des rapports d'étude.

### Article 4 : Contrôle

L'université s'engage à fournir à la fin du programme :

- un compte de recettes et de dépenses du programme de recherche concerné, certifié par l'agent comptable de l'Université
- un rapport d'étude précisant les travaux de recherche réalisés au titre du programme de recherche concerné.

L'Université s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Département sur le compte d'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

#### **Article 5 : Propriété et publication des résultats**

Les résultats issus des travaux réalisés à l'occasion de l'exécution du programme de recherche et l'ensemble des données recueillies, sont la propriété des chercheurs résidents de l'IMERA.

Les publications et communications des résultats et travaux réalisés dans le cadre de la présente convention mentionnent le soutien financier du Département.

#### **Article 6 : Information**

L'Université s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département dont la version ad hoc est téléchargeable sur le site [www.cg13.fr](http://www.cg13.fr).

#### **Article 7 : Résiliation**

La présente convention pourra être dénoncée par le Département en cas de non-respect des obligations mises à la charge de l'Université et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait à Marseille, le

En 2 exemplaires originaux

Par délégation

**Véronique MIQUELLY**

Conseillère Départementale  
des Bouches-du-Rhône

**Yvon BERLAND**

Président d'Aix-Marseille Université

